



RÉDUISONS  
VITE NOS DÉCHETS,  
ÇA DÉBORDE.

# Le compostage individuel

Véritable outil de la réduction des déchets...

Quel impact réel dans la gestion des déchets ménagers ?

Le compostage individuel favorise la valorisation organique de proximité de la fraction fermentescible des déchets ménagers, et la réduction des quantités de déchets pris en charge par le service public.

Ainsi, la mise à disposition auprès des foyers volontaires de composteurs individuels par les collectivités est un moyen efficace de promouvoir et d'encourager cette pratique.

Ces dernières années, les programmes de promotion du compostage individuel ont été largement soutenus par le Conseil Régional et l'ADEME. Aujourd'hui, il est important de mieux identifier l'intérêt de cette pratique, et en particulier de l'utilisation des bio-composteurs, dans la gestion des déchets ménagers.

C'est pourquoi la Direction Environnement Energie Déchets du Conseil Régional et la Délégation Nord-Pas de Calais de l'ADEME ont réalisé une évaluation de l'utilisation des bio-composteurs. L'objectif de ces travaux consistait à caractériser en termes quantitatif et qualitatif l'impact de ces équipements.



© ademe

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
Délégation Nord - Pas-de-Calais

RÉGION  
NORD  
PAS DE CALAIS

## Méthodologie de l'évaluation

L'étude a consisté à suivre l'utilisation des composteurs auprès de 26 foyers tests de 4 collectivités différentes : Communauté de Communes Rurales des 2 Helves, Communauté de Communes du Pays Quercitain, Communauté de Communes de l'Artois (commune d'Ecurie) et Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (commune de Libercourt), et disposant d'au moins un composteur.

26 foyers (retraités et actifs) en habitat pavillonnaire rural ou minier possédant des jardins, pour la plupart de plusieurs centaines de m<sup>2</sup>, ont participé jusqu'au terme de l'étude et représentent 73 personnes.

Un relevé précis de la nature des biodéchets et une mesure systématique par pesée ont été réalisés par les utilisateurs pour tout déchet organique déposé dans le composteur.



Les 26 foyers volontaires ont été répartis en 3 groupes et ont pesé leurs apports de biodéchets durant 2 X 1 mois chacun, entre février et août 2005, ce qui correspond à des mois de faible production (hiver), de très forte production (printemps) ou de production moyenne (été).

La mise en œuvre de cette méthodologie et l'exploitation des résultats ont permis de mettre en avant des tendances et des données chiffrées dans le cadre d'une utilisation optimisée de cet équipement.

**Cette étude a permis de disposer d'éléments plus précis sur le potentiel de détournement de flux organiques de ces équipements auprès d'une population bien informée, convaincue et motivée dans la durée.**

## Principaux résultats

Les foyers volontaires présentent plusieurs points communs : ils disposent d'un composteur depuis plus d'un an et leur utilisation est régulière.

Les foyers tests utilisent tous leur composteur pour y déposer prioritairement au moins deux catégories de déchets : les déchets verts et les déchets de cuisine (préparations et restes de repas).

D'autres déchets plus inattendus ont également été déposés tels que des fientes de pigeon et des cendres de bois.

Inversement, plusieurs types de déchets sont rarement traités par le composteur tels que les grosses branches d'élagage, les déchets de rosiers (risque d'incorporation de maladies,...).

L'acquisition d'un broyeur individuel ou collectif facilite l'incorporation des branchages dans le compostage et/ou limite le volume des déchets verts en déchèterie.

	Total en kg sur 24 semaines de tri	% sur 24 semaines	Ratio extrapolé en kg/hab/an	% sur ratios extrapolés
Préparations de repas	525 kg	17 %	52,2 kg	25 %
Restes de repas	248 kg	8 %	24,7 kg	12 %
Déchets verts d'intérieur	5 kg	0 %	0,5 kg	0 %
Déchets de jardin	2223 kg	70 %	110,6 kg	54 %
Autres	176 kg	5 %	17,5 kg	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 177 kg</b>	<b>100 %</b>	<b>205,5 kg</b>	<b>100 %</b>

## Les déchets de cuisine : 75 kg/hab/an évités

La quantité de déchets de cuisine compostés (préparations et restes de repas) s'avère très homogène quels que soient les foyers et la saison. Par extrapolation sur l'année; le gisement valorisé atteint environ **75 kg/hab/an**.

Sans composteur, ce gisement serait quasi systématiquement déposé dans les ordures ménagères.

Au vu des chiffres des productions totales de déchets ménagers à la charge de ces 4 collectivités, **le taux de détournement s'élève à 12 %**.

Calculé uniquement sur les ordures ménagères résiduelles, le taux de détournement moyen atteint **30 %**.



### Impact du bio-seau



Il s'avère que l'utilisation du bio-seau pour stocker ces déchets de cuisine avant de les porter au composteur est fréquente. (60 % des foyers l'utilisent).

Néanmoins, il n'est pas constaté de meilleurs résultats de détournement pour les foyers utilisant le bio-seau. Ce dernier n'apparaît donc pas primordial pour atteindre de bons résultats. Il est très apprécié en hiver, il évite trop d'allées et venues avec l'extérieur. Son utilisation permet de maintenir de bons résultats pendant ces mois plus froids.

Une feuille de journal ou un plateau sont également employés comme moyen de stockage et de transport avant le dépôt dans le composteur.

## Les déchets verts : 75 à 110 kg/hab/an évités



© ademe

Au vu des éléments recueillis lors de l'enquête, il est permis d'estimer que le gisement de déchets verts réellement détournés de la collecte publique est compris entre 75 kg/hab/an et 110 kg/hab/an.

Pour le gisement valorisé de déchets verts provenant du jardin (tontes de pelouses, petits branchages) les données recueillies sont beaucoup plus fluctuantes :

- selon la période : quasi-inexistant en février et très important pour le printemps,
- selon la superficie du jardin.

Par extrapolation et avec l'hypothèse de 6 à 8 mois de production par an, le gisement valorisé atteint environ **110 kg/hab/an**.

Néanmoins sans composteur, il est important de signaler qu'une partie de ces déchets n'aurait pas pour autant été déposée dans les ordures ménagères ou en déchèterie (pratique de l'épandage direct, compostage en tas).

Pour information, une famille possédant un jardin de 1000 m<sup>2</sup> produit 600 kg de déchets verts par an (hors branchages). L'utilisation d'une tondeuse «Mulching» qui broie et épand sur place l'herbe coupée limite les quantités de tontes de pelouse à traiter.

## Les atouts du compostage individuel

Pour le particulier	Pour la collectivité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- écoulement rapide de ses déchets, (évite désagréments des mauvaises odeurs et des jus dans les poubelles)</li> <li>- production de compost, utilisable dans le jardin (en substitution ou complément à un amendement commercialisé)</li> <li>- participation à la protection de l'environnement (moins de déchets à traiter, moins d'engrais chimique)</li> <li>- à terme, réduction de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction des quantités de déchets pris en charge</li> <li>- rentabilité de l'investissement des composteurs</li> <li>- alternative possible à une collecte spécifique de déchets verts en porte à porte.</li> <li>- évite la surcharge des déchèteries en déchets verts.</li> <li>- à terme, une réduction de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères</li> </ul>

## Conclusions

Un composteur, dans le cadre d'une utilisation optimisée, réduit de **150 kg à 185 kg/hab/an** les quantités de déchets à la charge de la collectivité, soit **25 à 32 % du tonnage**.

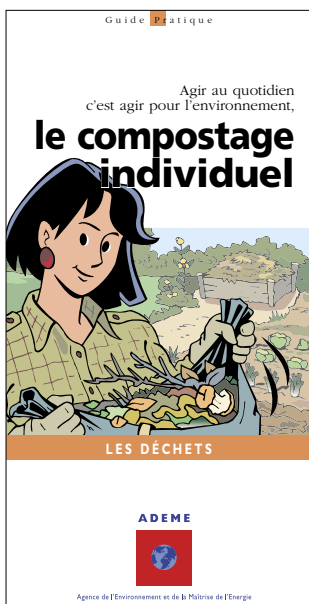
Par exemple, la mise en place à grande échelle de ces équipements ou du moins de la promotion du compostage individuel (avec pour objectif d'impliquer 30% des foyers), permettrait de faire baisser de 10 % le tonnage global collecté par la collectivité.



Avec les hypothèses d'un coût d'achat d'un composteur à 55 €, et d'un coût de traitement moyen à 60 € la tonne, 150 kg/hab/an détournés génèrent une économie annuelle de 22,5 € par composteur, soit **un temps de retour de 2 ans et demi** pour la collectivité (voire moins de 2 ans s'il y a une participation de l'ordre d'un tiers du coût par les particuliers).

### Communication et accompagnement : une nécessité

Les foyers volontaires ont exprimé le besoin d'être accompagnés dans l'utilisation du composteur. Une communication écrite et orale permet d'échanger sur les pratiques et astuces de chacun. Un « ambassadeur du tri » peut assurer cette animation de promotion du compostage individuel afin de conforter et d'étendre cette pratique.



### Guide pratique sur le compostage individuel :

Au sommaire de ce guide

- Faire son compost, c'est facile.
- Le compostage, un processus naturel.
- L'art de bien composter.
- Faites votre choix, tas ou bac ?
- Quelques conseils pour réussir.

Document disponible à l'ADEME et/ou téléchargeable sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### Remerciements aux collectivités et foyers volontaires :

Familles BIJOK, CACHERA, CHAPELET, COLPIN, COULON, CUISINIER, DAUBRESSE, DEHAINE, DELPORTE, DESORMEAUX, DUMAS, DUMONT, EVRARD, GRIOCHE, GUIDI, LECLERCQ, LECONTE, LEMAIRE, LEQUIME, PATOUT, PENET, PIGNON, SAILLY, VERGE, ZAJAC, ZGORSKI.

**Pour en savoir plus :** ADEME - Centre Tertiaire de l'Arsenal, 20 Rue du Prieuré 59500 DOUAI - Tel 03 27 95 89 70  
CONSEIL REGIONAL - Centre Rihour 59555 LILLE Cedex - Tel 03 28 82 82 82